

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 648**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

***Règlement décrétant la réalisation de travaux de construction de la station de pompage haute pression no. 2 à la station de purification de l'eau (SPE), ainsi qu'un emprunt total de 11 700 000 \$.***

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juin 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

Le greffier adjoint,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers, avocat